



Déclaration

commune lors de la rencontre avec la municipalité
dans le cadre du préavis de grève du 7 décembre 2016 :

« Dans le cadre de l'engagement municipal qui a pour objectif la lutte contre l'absentéisme et à réinterroger le fonctionnement des services pour assurer un service public de qualité aux usagers ;

A partir de l'étude statistique et réglementaire commandé au C.I.G. et devant servir de fondement à l'élaboration d'un plan d'actions pour la Ville, il nous apparait essentiel de dissocier les chantiers absentéisme et temps de travail ;

Nous, organisations syndicales reconnues par le protocole d'exercices du droit syndical de la Ville de Saint-Denis et suite à l'assemblée générale des personnels du 29 novembre dernier, portons les revendications suivantes :

- 1- Le retrait de toutes les propositions visant le temps de travail.
- 2- Pour un dialogue social à la hauteur des enjeux, nous intégrer, avec voix consultative, au Comité de Pilotage.
- 3- Concrétiser par un nouveau planning de travail, dès janvier 2017, le plan d'actions sur ses axes 2, 3 et 4.
- 4- A terme, engager les négociations pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en s'appuyant sur la Circulaire du 5 décembre 2014 relative au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. »

Devant l'obstination de la municipalité à vouloir conserver le temps de travail comme moyen d'action pour lutter contre l'absentéisme tel qu'indiqué dans le courrier qui vous a été envoyé préalablement à cette rencontre ;

L'intersyndicale, face aux représentants des groupes de la majorité municipale rassemblés autour de Mme Florence HAYE – 1^{ère} adjointe en charge des Ressources Humaines, a décidé de quitter la salle après avoir vainement tenté d'engager le dialogue.

En conséquence, le préavis de grève n'est pas levé et nous vous invitons à nous rassembler massivement le 7 décembre prochain, à 11h00 devant l'Hôtel de Ville où nous demanderons à être reçus pour qu'enfin un vrai dialogue puisse se mettre en place.

Lutter contre l'absentéisme par l'amélioration des conditions de travail, par la mise en place de règlements conformes au statut de la Fonction Publique Territoriale : **Oui !**

Compenser le coût de l'absentéisme en augmentant le temps de travail : **Non !**

**LA VOIX DE L'INTERSYNDICALE NE PORTE QUE LE POIDS QUE VOUS
LUI DONNEZ ...**